PROCES-VERBAL DE SEANCE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 23 JUILLET 2020 Foyer rural 77560 VILLIERS-SAINT-GEORGES

Jeudi vingt-trois juillet deux mille vingt à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle des fêtes – 60 rue de Provins à Villiers-Saint-Georges (77560), sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation: 17/07/2020 Date d'affichage: 17/07/2020

Nombre de conseillers en exercice : 66 Nombre de conseillers présents : 58 Pouvoirs: 6

Nombre de votants : 64

Séance: n°2

Etaient présents: Alain HANNETON (Augers en Brie), Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Claire CRAPART (Beauchery Saint-Martin), Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Michel MILLET - suppléant (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Catherine PERRIN (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle Saint-Sulpice), Alain BONTOUR, Véronique (Chenoise-Cucharmoy), Christine BOULET (Courchamp), Didier AGNUS (Courtacon), Dominique FABRE (Frétoy), Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel), Philippe FORTIN, Martine CIOTTI, Francis PICCOLO (Longueville), James Dane (Louan-Villegruis-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison Rouge en Brie), Gérard COGNYL (Les Marêts), Jean-Pierre ROCIPON (Melz-sur-Seine), Olivier ARTHUR (Montceaux-Les-Provins), Guy GODRON (Mortery), Claude BONICI (Poigny), Olivier LAVENKA, Christine RAMEAUX, Abdelhafid JIBRIL, Marie DAMEME, Valentin GRAJQEVCI, Augustine ENAMA, François MARCHAND, Isabelle MAHIEU, Virginie SPARACINO, Jérôme BENECH, Chérifa BAALI CHERIF, Eric JEUNEMAITRE, Marie-Pierre CANAPI, Fabien PERRINO, Julie HOTIN-LETANG, Hervé PATRON, Frédérique PETROFFE et Yves MONNICAULT (Provins), Pierre VOISEMBERT (Rouilly), Flavien BLANCHARD (Rupéreux), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Gilbert DAL (Saint-Loup-de-Naud), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet), BALDUCCI, Corinne GOMES, Antonio NAVARETTE (Sainte-Colombe), Yvette GALAND (Sancy-les-Provins), Éric TORPIER, Lauréline CARTIER (Sourdun), Tony PITA, (Villiers-Saint-Georges), Jacques SIMONY (Voulton), Bertrand de BISSCHOP (Vulaines-les-Provins).

Absents excusés: Michèle PANNIER (Chalautre-la-Grande), Bernard LANGLET (Saint-Brice),

Excusés représentés par suppléant : Fabien PENEL (Boisdon), Xavier BOUVRAIN (Mortery),

Pouvoirs de : Patricia SOULEYREAU (Jouy-le-Châtel) à Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel), Martine LEGRAND (Léchelle) à Claire CRAPART (Beauchery-Saint-Martin), Dominique GAUFILIER (Provins) à Chérifa BAALI CHERIF (Provins), Jean-Philippe DELVAUX (Provins) à Yves MONNICAULT (Provins), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy) à Alain BALDUCCI (Sainte-Colombe), Nadège VICQUENAULT (Villiers-Saint-Georges) à Tony PITA (Villiers-Saint-Georges)

Claire CRAPART (Beauchery-Saint-Martin) est désigné secrétaire de séance.

Le quorum est atteint. La séance est déclarée ouverte.

INSTALLATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES DANS LES COMMISSIONS

Le Président rappelle que le conseil communautaire, dans sa séance du 10 juillet dernier, a créé neuf commissions et les a dénommées comme suit :

1) Transports, Mobilités et Développement Durables

- 2) Tourisme et Mutualisation
- 3) Enfance
- 4) Finances
- 5) Administration Générale et Logement
- 6) Sport et Santé
- 7) Culture
- 8) Travaux, développement économique et aménagement numérique
- 9) Cycle de l'eau et environnement

A l'issue du conseil communautaire du 10 juillet 2020, les conseillers communautaires ont fait le choix de la commission dans laquelle ils souhaitent travailler. Le Président donne lecture de la composition des commissions :

	1 L (I' OARTIER
T	Lauréline CARTIER Cille et DAL BANK
Transports, Mobilités et	2. Gilbert DAL PAN
Développement Durables	3. Alain HANNETON
	4. Michèle PANNIER
8 Membres	5. Hervé PATRON
	6. Bruno PELLICIARI
	7. Pierre VOISEMBERT
	1. Christine BOULET
Tourisme et Mutualisation	2. Alain BOULLOT
	3. Gérard COGNYL
	4. Philippe FORTIN
8 Membres	5. Catherine GALLOIS
	6. Eric JEUNEMAITRE
	7. Nadège VICQUENAULT
	Martine CIOTTI
Enfance	2. Véronique DARCY
	3. Alexandre DE MEULENAERE
6 Membres	4. Dominique GAUFILIER
	5. Corinne GOMES
	1. Jérôme BENECH
Finances	2. Christophe LEFEVRE
	3. François MARCHAND
6 Membres	4. Olivier MAZZUCHELLI
	5. Patricia SOULEYREAU
	1. Julie HOTIN-LETANG
Administration Générale et Logement	Bernard LANGLET
Administration denotate et Logentetti	3. Isabelle MAHIEU
6 Membres	4. Yves MONNICAULT
o Melliples	5. Antonio NAVARETTE
	J. AHIOHO NAVAKEHE
	1. Didier AGNUS
C1-1C1!	
Sport et Santé	2. Bertrand DE BISCHOP

8 Membres	4. Marie DAMENE
	5. Philippe DELVAUX
	6. Augustine ENAMA
12	7. Jean-Patrick SOTTIEZ
,	
	1. Chantal BELLACHE
Culture	2. Martine LEGRAND
	3. Fabien PERNEL
7 Membres	4. Frédérique PETROFFE
	5. Christine RAMEAUX
	6. Virginie SPARACINO

	Olivier ARTHUR
Travaux – Développement	2. Stéphane BACHELET
économique et aménagement	3. Fabien PERRINO
numérique	4. Francis PICCOLO
	5. Claude BONICI
9 Membres	6. Patrick LEBAT
	7. Valentin GRAJQEVCI
	8. Flavien BLANCHARD
	1. Xavier BOUVRAIN
Cycle de l'eau et environnement	2. James DANE
	3. Dominique FABRE
7 Membres	4. Catherine PERRIN
	5. Jean-Pierre ROCIPON
	6. Jacques SIMONY

Le conseil communautaire prend acte.

INSTITUTION DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (C.L.E.C T) ET DESIGNATION DE SES MEMBRES

Le Président rappelle que les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale soumis au régime de la Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E) et les communes membres ont l'obligation de créer une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (Article 1609 nonies C du Code Général des Impôts).

Cette commission a pour mission d'étudier et d'évaluer les transferts de charges, au moment du transfert de compétences, des communes vers la communauté de communes ou du retour de compétences vers les communes. La loi ne fixe aucune règle quant au nombre des membres composant cette commission. Chaque commune doit disposer d'un représentant au moins.

Il est proposé que la C.L.E.C.T soit composée des membres du Bureau et des maires de la Communauté de Communes du Provinois.

Olivier LAVENKA (Provins) – Président	Martine LEGRAND – Membre du bureau Maire de Léchelle
Claire CRAPART – Beauchery-Saint-Martin 1er vice-président	François MARCHAND – Membre du Bureau
Eric TOPRIER - Sourdun 2ème vice-président	Olivier MAZZUCHELLI – Membre du bureau Maire de Cerneux
Marie-Pierre CANAPI -Provins 3ème vice-président	Michèle PANNIER – Membre du bureau Maire de Chalautre-la-Grande
Alain BALDUCCI – Sainte-Colombe 4ème vice-président	Jean-Patrick SOTTIEZ – Membre du bureau Maire de Soisy-Bouy
Yvette GALAND – Sancy-les-Provins	Pierre VOISEMBERT – Membre du bureau
5ème vice-président	Maire de Rouilly
Abdelhafid JIBRIL - Provins	Fabien PERNEL
6ème vice-président	Maire de Boisdon
Alain BONTOUR – Chenoise-Cucharmoy 7ème vice-président	Catherine PERRIN Maire de Champcenest
Tony PITA – Villiers-Saint-Georges	Christine BOULLET
8ème vice-président	Maire de Courchamp
Pierre CAUMARTIN – Maison-Rouge	Didier AGNUS
9ème vice-président	Maire de Courtacon
Olivier ARTHUR – Membre du bureau	Bruno PELLICIARI
Maire de Montceaux-les-Provins	Maire de la Chapelle Saint Sulpice
Stéphane BACHELET– Membre du bureau	Gérard COGNYL
Maire de Jouy-le-Châtel	Maire de les Marêts
Chantal BELLACHE – Membre du bureau	Philippe FORTIN
Maire de Chalautre-la-Petite	Maire de Longueville
Claude BONICI – Membre du bureau	James DANE
Maire de Poigny	Maire de Louan-Villegruis-Fontaine
Alain BOULLOT – Membre du bureau	Jean-Pierre ROCIPON
Maire de Beton-Bazoches	Maire de Melz-sur-Seine
Alexandre DE MEULENAERE – Membre du bureau Maire de Bannost-Villegagnon	Xavier BOUVRAIN Maire de Mortery
Dominique FABRE – Membre du bureau	Flavien BLANCHARD
Maire de Frétoy	Maire de Rupéreux
Catherine GALLOIS – Membre du bureau	Bernard LANGLET
Maire de Saint-Hilliers	Maire de Saint-Brice
Alain HANNETON – Membre du bureau	Gilbert DAL PAN
Maire d'Augers-en-Brie	Maire de Saint-Loup-de-Naud
Eric JEUNEMAITRE – Membre du bureau	Jacques SIMONY Maire de Voulton
Patrick LEBAT – Membre du bureau	Bertrand de BISSCHOP
Maire de Bezalles	Vulaines-les-Provins
Christophe LEFEVRE – Membre du bureau Maire de Saint-Martin-du-Boschet	

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire décide de créer une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, composée des membres du Bureau et des maires.

INSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (C.A.O) ET ELECTION DE SES MEMBRES

Le Président indique que le conseil communautaire doit délibérer pour instituer une Commission d'Appel d'Offres (C.A.O) et en élire ses membres. Cette commission est une émanation de l'organe délibérant, investie du pouvoir de décision dans le cadre des procédures de marché public. Sa composition doit refléter celle de l'assemblée délibérante dont elle est issue. La C.A.O est composée d'un Président : le Président de l'E.P.C.I, Président de droit ou son représentant et de 5 titulaires et 5 suppléants, élus au sein du conseil communautaire à scrutin secret.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire institue une Commission d'Appel d'Offres.

Elections des titulaires de la C.A.O : Après appel à candidatures :

- Éric JEUNEMAITRE, conseiller communautaire de Provins,
- Tony PITA, conseiller communautaire de Villiers-Saint-Georges,
- Alain BALDUCCI, conseiller communautaire de Sainte-Colombe,
- Claude BONICI, conseiller communautaire de Poigny,
- Claire CRAPART, conseillère communautaire de Beauchery-Saint-Martin.

Après dépouillement des bulletins de vote, les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants : 64
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 64

Suffrages obtenus:

- Éric JEUNEMAITRE a obtenu 64 voix.
- Tony PITA a obtenu 64 voix.
- Alain BALDUCCI a obtenu 64 voix.
- Claude BONICI a obtenu 64 voix.
- Claire CRAPART a obtenu 63 voix.

Le Président déclare les personnes désignées ci-dessus élues titulaires de la C.A.O.

Elections des suppléants de la C.A.O : Après appel à candidatures :

- Abdelhafid JIBRIL, conseiller communautaire de Provins,
- Marie-Pierre CANAPI, conseillère communautaire de Provins,
- Catherine PERRIN, conseillère communautaire de Champcenest,
- Fabien PERNEL, conseiller communautaire de Boisdon,
- Eric TORPIER, conseiller communautaire de Sourdun.

Après dépouillement des bulletins de vote, les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants : 64
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 64

Suffrages obtenus:

- Abdelhafid JIBRIL a obtenu 64 voix.
- Marie-Pierre CANAPI a obtenu 64 voix.
- Catherine PERRIN a obtenu 64 voix.
- Fabien PERNEL a obtenu 64 voix.
- Eric TORPIER a obtenu 64 voix.

Le Président déclare les personnes désignées ci-dessus élues suppléantes de la C.A.O.

La Commission d'Appel d'Offres est composée de Olivier LAVENKA: Président de la Communauté de Communes du Provinois ou de son représentant et des conseillers communautaires suivants:

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Eric JEUNEMAITRE	Abdelhafid JIBRIL
Tony PITA	Marie-Pierre CANAPI
Alain BALDUCCI	Catherine PERRIN
Claude BONICI	Fabien PERNEL
Claire CRAPART	Eric TORPIER

INSTITUTION ET ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Le Président rappelle les dispositions de l'article L. 1411-5 du C.G.C.T, qui impose la création de la Commission de Délégation de Service Public, qui est l'équivalent de la C.A.O en matière de marchés publics.

Cette commission:

- Analyse les candidatures reçues.
- Dresse la liste des candidats admis à présenter une offre après examen de leurs garanties professionnelles et financières, de leur respect de l'obligation des travailleurs handicapés prévue aux articles L. 5212-1 et L. 5212-4 du Code du travail et de leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public.
- Formule un avis sur les offres après analyse de ces dernières et avant négociations.

Cette commission est composée d'un Président: le Président de l'E.P.C.I, Président de droit de la commission, ou son représentant, de 5 titulaires et 5 suppléants. Siègeront également à la commission avec voix consultative, le comptable de la collectivité ainsi qu'un représentant du ministre chargé de la concurrence. Peuvent également participer à la commission avec voix consultative un ou plusieurs agents de l'E.P.C.I, désignés par le Président de la commission, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la délégation de service public.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire institue une Commission de Délégation de Service Public.

Elections des titulaires de la Commission de Délégation de Service Public : Après appel à candidatures :

- Éric JEUNEMAITRE, conseiller communautaire de Provins,
- Tony PITA, conseiller communautaire de Villiers-Saint-Georges,
- Alain BALDUCCI, conseiller communautaire de Sainte-Colombe,
- Claude BONICI, conseiller communautaire de Poigny,
- Claire CRAPART, conseillère communautaire de Beauchery-Saint-Martin.

Après dépouillement des bulletins de vote, les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants : 64
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 64

Suffrages obtenus:

• Éric JEUNEMAITRE a obtenu 64 voix.

- Tony PITA a obtenu 64 voix.
- Alain BALDUCCI a obtenu 64 voix.
- Claude BONICI a obtenu 64 voix.
- Claire CRAPART a obtenu 64 voix.

Le Président déclare les personnes désignées ci-dessus, élues titulaires de la Commission de Délégation de Service Public.

Elections des suppléants de la Commission de Délégation de Service Public : Après appel à candidatures :

- Abdelhafid JIBRIL, conseiller communautaire de Provins,
- Marie-Pierre CANAPI, conseillère communautaire de Provins.
- Catherine PERRIN, conseillère communautaire de Champcenest,
- Fabien PERNEL, conseiller communautaire de Boisdon,
- Eric TORPIER, conseiller communautaire de Sourdun.

Après dépouillement des bulletins de vote, les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants : 64
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 64

Suffrages obtenus:

- Abdelhafid JIBRIL a obtenu 64 voix.
- Marie-Pierre CANAPI a obtenu 64 voix.
- Catherine PERRIN a obtenu 64 voix.
- Fabien PERNELa obtenu 64 voix.
- Eric TORPIERa obtenu 64 voix.

Le Président déclare les personnes désignées ci-dessus, élues suppléantes de la Commission de Délégation de Service Public.

La Commission de Délégation de Service Public est composée du Président de la commission : Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois ou son représentant et des conseillers communautaires suivants :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Eric JEUNEMAITRE	Abdelhafid JIBRIL
Tony PITA	Marie-Pierre CANAPI
Alain BALDUCCI	Catherine PERRIN
Claude BONICI	Fabien PERNEL
Claire CRAPART	Eric TORPIER

INSTITUTION ET DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Le Président indique que, conformément aux dispositions de l'article L. 1413-1 CGCT, le conseil communautaire doit délibérer pour instituer cette commission, saisie pour avis, par l'organe délibérant sur 3 objets :

- Tout projet de Délégation de Service Public,
- De création de régie, dotée de l'autonomie financière,
- Tout projet de partenariat, avant que l'organe délibérant ne se prononce sur le principe même d'une délégation, d'un partenariat ou de la création d'une régie.

La commission examine chaque année sur le rapport de son président :

- -le rapport, mentionné à l'article L. 1411-3, établi par le délégataire de service public ;
- -les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, sur les services d'assainissement visés à l'article L. 2224-5 ;
- -un bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière;
- -le rapport mentionné à l'article L. 2234-1 du code de la commande publique établi par le titulaire d'un marché de partenariat.

Cette commission est présidée par le Président de la Communauté de Communes ou son représentant. Elle comprend obligatoirement 3 conseillers communautaires.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire institue une Commission Consultative des Services Publics Locaux et désigne, à l'unanimité, pour siéger au sein de cette commission :

- Abdelhafid JIBRIL, conseiller communautaire de Provins,
- Pierre CAUMARTIN, conseiller communautaire de Maison-Rouge-en-Brie,
- Patricia SOULEYREAU, conseillère communautaire de Jouy-le-Châtel

DESIGNATION DE DELEGUES AU S.M.E.P DU GRAND PROVINOIS

Le Président expose que, la Communauté de Communes du Provinois est représentée au S.M.E.P du Grand Provinois par 12 titulaires et 12 suppléants.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire désigne pour siéger en qualité de titulaires et de suppléants au S.M.E.P:

Titulo	Titulaires		Suppléants	
1.	Stéphane BACHELET	1.	Bertrand de BISSCHOP	
2.	Alain BALDUCCI	2.	Gilbert DAL PAN	
3.	Flavien BLANCHARD	3.	Philippe FASSELER	
4.	Claude BONICI	4.	Philippe FORTIN	
5.	Alain BOULLOT	5.	Yvette GALAND	
6.	Marie-Pierre CANAPI	6.	Michèle PANNIER	
7.	Pierre CAUMARTIN	7.	Fabien PERNEL	
8.	Cécile CHARPENTIER	8.	Pierre VOISEMBERT	
9.	Alain HANNETON	9.	Jean-Pierre ROCIPON	
10.	Olivier LAVENKA	10.	Antonio NAVARETTE	
11.	Hervé PATRON	11.	Jacques SIMONY	
12.	Tony PITA	12.	Alexandre de MEULENAERE	

DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU S.M.E.T.O.M - G.E.E.O.D.E

Le Président indique que, la Communauté de Communes du Provinois est représentée au S.M.E.T.O.M – G.E.E.O.D.E par 38 titulaires et 38 suppléants.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire désigne pour siéger en qualité de titulaires au S.M.E.T.O.M – G.E.E.O.D.E :

	Nom	Prénom
1.	AGNUS	Didier
2.	ARTHUR	Olivier
3.	BAALI-CHERIF	Chérifa

4.	BACHELET	Stéphane	
4. 5. 6. 7. 8.	BELLACHE	Chantal	
6.	de BISSCHOP	Bertrand	
7.	BOURCIER	Jeanine	
В.	CARTIER	Lauréline	
9.	CIOTTI	Martine	
10.	COURVOISIER	Stéphane	
11.	CRAPARD	Annick	
12.	DARCY	Véronique	
13.	DELETAIN	Gérard	
14.	ENAMA	Augustine	
15.	FABRE	Dominique	
16.	GALAND	Yvette	
17.	GALLOIS	Catherine	
18.	GOME	Corinne	
19.	GRAJQEVCI	Valentin	
20.	HOTIN LETANG	Julie	
21.	JEUNEMAITRE	Éric	
22.	LANGLET	Bernard	
23.	LEBAT	Patrick	
24.	LEGRAND	Martine	
25.	LOISELET	Loic	
26.	MARCHAND	François	
27.	MARIE	Gilles	
28.	MARTIN	Josiane	
29.	MAZZUCHELLI	Olivier	
30.	De MEULENAERE	Alexandre	
31.	NOUZE	Jean-François	
32.	PANNIER	Michèle	
33.	PATRON	Hervé	
34.	PERNEL	Fabien	
35.	PERRIN	Catherine	
36.	PERRINO	Fabien	
37.	RAMEAUX	Christine	
38.	VESAIGNE	Anicet	

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire désigne pour siéger en qualité de suppléants au S.M.E.T.O.M – G.E.E.O.D.E :

	Nom	Prénom
1.	BOULLOT	Alain
2.	FASSELER	Philippe
3.	HANNETON	Alain
4.	LECLERC	Isabelle
5.	MILLET	Jérôme
6.	NAHOUM	Jonathan
7.	SLIMANI	Mariama
8.	VOISEMBERT	Pierre
9.	BALDUCCI	Alain
10.	BENECH	Jérôme
11.	BLANCHARD	Flavien
12.	CANAPI	Marie-Pierre
13.	CRAPART	Claire
14.	CAUMARTIN	Pierre
15.	DEMAISON	Laurent

16.	LAVENKA	Olivier
17.	MAHIEU	Isabelle
18.	MILLET	Michel
19.	MORIN	François
20.	NAVARETTE	Antonio
21.	PELLICIARI	Bruno
22.	SOTTIEZ	Jean-Patrick
23.	TORPIER	Éric
24.	BONICI	Claude
25.	BOUVRAIN	Xavier
26.	DAL PAN	Gilbert
27.	DANE	James
28.	FORTIN	Philippe
29.	GAUFILIER	Dominique
30.	GUERTAULT	Jacky
31.	COGNYL	Gérard
32.	JIBRIL	Abdelhafid
33.	LEFEVRE	Christophe
34.	PICCOLO	Francis
35.	PITA	Tony
36.	ROCIPON	Jean-Pierre
37.	SPARACINO	Virginie
38.	VICQUENAULT	Nadège

DESIGNATION DE REPRESENTANTS A COVALTRI 77

Le Président explique qu'en application d'un régime dérogatoire de "représentation-substitution", la Communauté de Communes du Provinois adhère à COVALTRI 77 pour la commune de Saint Martin du Boschet. La Communauté de Communes est invitée à désigner 1 titulaire et 1 suppléant.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire désigne Jérémy DARRAS, titulaire et Régis DARRAS, suppléant, pour siéger à COVALTRI 77.

DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE L'HOPITAL LEON BINET DE PROVINS

Le Président indique que, la Communauté de Communes du Provinois, doit désigner deux représentants pour siéger au sein du conseil de surveillance de l'hôpital de Provins.

Sont candidats:

- Jean-Patrick SOTTIEZ, conseiller communautaire de Soisy-Bouy,
- Christine RAMEAUX, conseillère communautaire de Provins.

A l'unanimité, Jean-Patrick SOTTIEZ et Christine RAMEAUX, sont élus pour représenter la Communauté de Communes du Provinois au conseil de surveillance de l'hôpital Léon Binet.

DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SYNDICAT « SEINE ET MARNE NUMERIQUE »

Le Président rappelle que conformément aux dispositions statutaires du syndicat, la Communauté de Communes doit désigner 2 titulaires et 2 suppléants.

Sont candidats en qualité de titulaires :

- Tony PITA, conseiller communautaire de Villiers-Saint-Georges
- Alain BOULLOT, conseiller communautaire de Beton-Bazoches

Sont candidats en qualité de suppléants :

- Claude BONICI, conseiller communautaire de Poigny
- Christine BOULET, conseillère communautaire de Courchamp

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire désigne Tony PITA et Alain BOULLOT représentants titulaires et Claude BONICI et Christine BOULET représentants suppléants, pour siéger au syndicat « Seine et Marne Numérique ».

DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SYNDICAT DE L'EAU DE L'EST SEINE-ET-MARNAIS (\$2E77)

Le Président indique que, la Communauté de Communes du Provinois est représentée au syndicat de l'Eau de l'Est Seine-et-Marnais (S2E77) par 39 titulaires et 39 suppléants.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire désigne pour siéger en qualité de titulaires au S2E77 :

1.	AGNUS Didier
2.	ARTHUR Oliver
3.	BAALI-CHERIF Chérifa
4.	BACHELET Stéphane
5.	BANNE Pascal
6.	de BISSCHOP Bertrand
7.	BLANCHARD Flavien
8.	BONICI Claude
9.	BONTOUR Alain
10.	BOULET Christine
11.	BOULLOT Alain
12.	BOURDON Louis
13.	CANAPI Marie-Pierre
14.	CAUMARTIN Pierre
15.	CHARPENTIER Cécile
16.	COGNYL Gérard
17.	CRAPART Claire
18.	DAVY Jérôme
19.	FABRE Dominique
20.	FASSELER Philippe
21.	GALAND Yvette
22.	HOTIN LETANG Julie
23.	LEBAT Patrick
24.	LEFEVRE Christophe
25.	MARCHAND François
26.	MAZZUCHELLI Olivier
27.	de MEULENAERE Alexandre
28.	MILLET Jérôme
29.	NAVARETTE Antonio
30.	PANNIER Michèle
31.	PELLICIARI Bruno

32.	PERNEL Fabien
33.	PERRIN Catherine
34.	PERRINO Fabien
35.	ROCIPON Jean-Pierre
36.	SIMONY Jacques
37.	VICQUENAULT Nadège
38.	VOISEMBERT Pierre
39.	PIERRU Hugo

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire désigne pour siéger en qualité de suppléants au S2E77 :

1.	BELLACHE Chantal
2.	CAPOEN Pascal
3.	GALLOIS Catherine
4.	GRYMONPREZ Jean
5.	HANNETON Alain
6.	LAVENKA Olivier
7.	LEGRAND Martine
8.	PETROFFE Frédérique
9.	SOULEYREAU Patricia
10.	WALLE Jean-François
11.	BALDUCCI Alain
12.	BOUVRAIN Xavier
13.	DANE James
14.	GUERTAULT Jacky
15.	PITA Tony
16.	BENECH Jérôme
17.	BOURCIER Janine
18.	CIOTTI Martine
19.	DAL PAN Gilbert
20.	DEMAISON Laurent
21.	GAUFILIER Dominique
22.	JIBRIL Abdelhafid
23.	LANGLET Bernard
24.	LEMOT Éric
25.	MARTIN Josiane
26.	MOIGNOUX Gabriel
27.	MORIN François
28.	NOUZE Jean-François
29.	PATOUX Hervé
30.	PATRON Hervé
31.	PICCOLO Francis
32.	PRADOUX Delphine
33.	SPARACINO Virginie
34.	TORPIER Éric
35.	GODRON Guy
36.	FADIN Joël
37.	DELPUECH Laurent
38.	FRANCO Evelyne
39.	CARVALHO Sandra

Le Président explique qu'en application d'un régime dérogatoire de "représentationsubstitution", la Communauté de Communes du Provinois doit désigner ses représentants.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire désigne pour siéger au S.M.B.V.A :

COMMUNES	DELEGUES TITULAIRE	DELEGUES SUPPLEANT
BEAUCHERY-SAINT-MARTIN	BOURON Fabien	CRAPART Claire
CHALAUTRE-LA -GRANDE	RAVION Francis	DARGENT Jean-Marie
CHALAUTRE-LA-PETITE	HUCK Siegfried	BELLACHE Chantal
LA CHAPPELLE-SAINT-SULPICE	FOURNIER Laurent	SEYNAEVE Raymond
CHENOISE-CUCHARMOY	CARTER Anthony	BONTOUR Alain
COURCHAMP	BOULET Christine	LOIR Philippe
LECHELLE	VERRIER Denis	MIRVAUX Marie-Christine
LONGUEVILLE	BACHET Marcel	ROBOT Hervé
LOUAN-VILLEGRUIS-FONTAINE	DANE James	MANTEZ Martine
MAISON-ROUGE	WALLE François	SIUDA René
MELZ-SUR-SEINE	ROCIPON Jean-Pierre	RENAIS Rodolph
MORTERY	PROFFIT Hervé	BOUVRAIN Xavier
POIGNY	MORIN Jean-François	GUYOT Marilyne
PROVINS	JEUNEMAITRE Éric	MONNICAULT Yves
ROUILLY	LEFIEVRE Patrick	VIGNIER Laurent
RUPEREUX	BLANCHARD Flavien	HUBLIER Virginie
SAINT-BRICE	MOTHRE Marie-Pierre	LEDAN Clarisse
SAINT-HILLIERS	BATOGE Bruno	GALLOIS Catherine
SAINT-LOUP-DE-NAUD	MAGNIEZ Evelyne	BELANGER Béatrice
SAINTE-COLOMBE	PRIVE Patrick	LUDOT David
SOISY-BOUY	CHENAULT Vincent	PERCHERON Bruno
SOURDUN	DAVIGNEAU Joël	ADEMSKY Michel
VILLIERS-SAINT-GEORGES	GARNOT Stéphane	PITA Tony
VOULTON	SIMONY Jacques	CRAPARD Annick
VULAINES-LES-PROVINS	CHAMPENOIS Emmanuel	de BISSCHOP Bertrand

DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DE GESTION DES EAUX DES DEUX MORIN (S.M.A.G.E)

Le Président indique que, la Communauté de Communes du Provinois est représentée au syndicat mixte d'aménagement de gestion des eaux des Deux Morin par 4 titulaires et 4 suppléants.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire désigne pour siéger en qualité de titulaires au S.M.A.G.E des Deux Morins :

- Alain HANNETON
- Alain BOULLOT
- Olivier MAZZUCHELI
- Olivier ARTHUR

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire désigne pour siéger en qualité de suppléants au S.M.A.G.E des Deux Morins :

- Stéphane GARNOT
- Christophe LEFEVRE
- Vincent PARISOT
- François HENRY

DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SYNDICAT D'AMENAGEMENT DE GESTION DES EAUX (Sy.A.G.E)

Le Président indique que, la Communauté de communes du Provinois doit être représentée au sein du Comité Syndical du SyAGE pour les compétences « GEMAPI » et « Mise en œuvre du SAGE » auxquelles elle adhère.

Les statuts du SyAGE fixent le nombre de déléguées des collectivités membres au vu de leur population. La Communauté de Communes doit désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire désigne Philippe FASSELER représentant titulaire et Patrick LEBAT représentant suppléant, pour siéger au syndicat.

S.A.G.E BASSEE-VOULZIE: DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PROVINCIS A LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU.

Le Président indique que, conformément aux dispositions de l'article L. 212-4 du Code de l'Environnement, une Commission Locale de l'Eau (C.L.E) a été créée pour élaborer, réviser et suivre l'application du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Bassée-Voulzie.

La Communauté de Communes doit désigner un représentant.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire désigne Pierre CAUMARTIN représentant à la Commission Locale de l'Eau.

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PROVINCIS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAUTAIRE

Le Président indique que le conseil d'administration de l'Office de Tourisme Intercommunautaire est composé de 9 représentants de la Communauté de Communes du Provinois.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire désigne pour siéger :

- 1. Jérôme BENECH
- 2. Christine BOULET

- 3. Alain BOULLOT
- 4. Philippe FORTIN
- 5. Catherine GALLOIS
- 6. Dominique GAUFILLIER
- 7. François MARCHAND
- 8. Virginie SPARACINO
- 9. Eric TORPIER

DESIGNATION DES REPRESENTANTS A LA MISSION LOCALE DU PROVINOIS

Le Président indique que, le Conseil d'Administration de la Mission Locale du Provinois est composé de 4 représentants de la Communauté de Communes du Provinois.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire désigne pour siéger :

- √ Valentin GRAJQEVCI
- ✓ Augustine ENAMA
- ✓ Julie HOTIN-LETANG
- ✓ Claude BONICI

CHOIX DU MODE DE REPARTITION DU FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (F.P.I.C)

Le Président indique que, le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (F.P.I.C), mécanisme de péréquation horizontale, consiste à prélever une fraction des ressources fiscales de certaines collectivités, les plus riches, pour les reverser aux collectivités les moins favorisées.

Pour mémoire	2017	2018	2019
CC du Provinois bénéficiaire	902 299	898 225	912 009
Reversements aux communes	590 246	588 873	598 963
Encaissement CC du Provinois	312 053	309 352	313 046

Pour 2020, la Communauté de Communes du Provinois est bénéficiaire pour 945 263 €.

En optant pour la répartition de droit commun:

Part revenant à l'E.P.C.I:

329 310 €

Part des communes-membres :

615 953 €

Trois modes de répartition possibles ont été présentés par les services fiscaux :

- 1°) Répartition dite « de droit commun »: Le montant qui est reversé aux communes membres est calculé par les services fiscaux, au prorata de leur population et de leur insuffisance de potentiel financier par habitant.
- **2°) Répartition dérogatoire selon des critères encadrés par la loi :** Le montant reversé est calculé à partir de plusieurs critères obligatoires : population, potentiel fiscal par habitant, potentiel financier par habitant, revenu par habitant.

Le conseil communautaire a la possibilité d'en ajouter d'autres, mais les communes doivent percevoir un montant qui est au minimum égal au montant communiqué par les services fiscaux dans le tableau joint.

Le conseil communautaire délibère à la majorité des 2/3 de ses membres.

3°) Répartition « dérogatoire libre": La répartition du reversement aux communes est définie selon les propres critères de la collectivité.

Dans ce cas, il faut des délibérations concordantes du Conseil Communautaire statuant à la majorité des 2/3 et de l'ensemble des Conseils municipaux à la majorité simple.

Pour les cas 2 et 3, des délibérations doivent être prises.

Le Président propose de rester sur la répartition dite « de droit commune ».

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (D.S.I.L) POUR LA CONSTRUCTION D'UN PARKING -RELAIS A MAISON-ROUGE-EN-BRIE

Le Président indique que, la Communauté de communes a décidé de construire un parking relais et de co-voiturage à Maison-Rouge-en-Brie.

Le but est de favoriser le co-voiturage et le relais vers la ligne de bus Seine-et-Marne Express Provins-Melun et gare de Nangis.

Concomitamment, un projet de navette entre Maison-Rouge et la gare de Nangis dont le quai se trouverait sur cette plateforme est à l'étude.

Les travaux consisteront en la création complète de l'ouvrage, du relevé de géomètre aux terrassements, VRD et enrobés ; pour 40 places de stationnement et co-voiturage.

Des bornes de rechargement de voitures électriques sont également prévues.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 200 000 € HT selon le plan de financement suivant :

		MONTANT HT (*)	PART %
Plan de financement détaillé	Coût total	200 000 €	100%
	ETAT (DSIL)	60 000,00 €	30%
	Auto- financement	60 000,00 €	30%
	Département CID	80 000,00 €	40%

Ce projet est éligible à la DSIL.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire :

- Adopte le projet et en approuver le plan de financement prévisionnel
- Autorise le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires et signer les pièces s'y rapportant.

DEVELOPPEMENT (C.I.D)

Le Président indique que, par délibération du 4 octobre 2019, la Communauté de communes a décidé de se porter candidate auprès du Département de Seine-et-Marne pour l'élaboration d'un Contrat Intercommunal de Développement (CID).

La Communauté de communes a établi le programme d'actions suivant qui bénéficie d'une enveloppe globale de 1 716 771 € auquel s'ajoute un bonus d'1 000 000 € dédié au gymnase de Jouy-le-Châtel porté par le SIVOS.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire :

- -Approuve ce programme d'actions
- -Autorise le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires et signer les pièces s'y rapportant.

CID - Programme d'actions de la Communauté de commmunes du PROVINOIS 2020-2023 nvelonne 1 716 771 € + 1 000 000 dédié au avmnase du collège de Jouv-le-Châte

ollège de louv-le-Châtel

			ENLANCE	SPORTIFS	EQUIPEMENTS		DEVELOPPEME NT TOURISTIQUE			ECONOMIE ET			000000000000000000000000000000000000000	MOBILITES	TRANSPORTS ET				Axes du projet de territoire		
TOTAL	Gymnase du collège de Jouy-le-Châtel	Programm	Rénovation du bâtiment ALSH des Hauts de Provins	Création d'un bassin estivale pour les petits	Installation de jeux extérieurs au centre aquatique de Provins	Installation d'un bungalow devant le pressoir de Beton Bazoches	Création de deux nouvelles classes Patrimoine dans l'office de tourisme intercommunal	Mise en accessibilité de la maison du visiteur	Friche de Longueville : étude de programmation (2ème tranche)	Acquisitions foncières relatives à l'extension de la ZAC de Provins	Etude en vue de l'extension de la ZAC de Provins	Rénovation du parking de la gare de Sainte-Colombe	Création d'un parking-relais à Maison-Rouge	Création d'un parking-relais à Villiers Saint-Georges	Création d'une gare routière à Jouy-le-Châtel	Etude extension du parking du pôle-gare de Provins Travaux d'aménagement de parking Sud et Est (R+1)	Programmat		ACTIONS		Enveloppe 1 716 771 € + 1 000 000 dédié au gymnase du collège de Jouy-le-Châtel
	2023	Programmation SIVOS de	2020		2021	2021	2020	2020	2020	2022	2022	2020	2020	2021	2022	2021	Programmation CC du Provinois		L'ACTION		lédié au gyn
4 121 400 €		Provins	120 000 €		500 000 €	25 000 €	126 400 €	12 500 €	200 000 €	800 000 €	50 000 €	187 500 €	200 000 €	200 000 €	500 000 €	1 200 000 €	rovinois		солгн		nase du collèg
			60%		60%	60%	30%	40%	30%	60%	60%	30%	30%	30%	80%	60%		%	20		e de Jouy-le
2 196 170 €			72 000 €	1	300 000 €	15 000 €	37 920 €	5 000 €	60 000 €	480 000 €	30 000 €	56 250 €	€ 000 00	60 000 €	300 000 €	720 000 €		MONTANT	CC DU PROVINOIS	FINAN	
			40%		40%	40%	40%	40%	40%	40%	40%	40%	40%	40%	40%	40%		%	Envelopp	FINANCEMENTS	
2 589 560 €	1 000 000 €		48 000 €		200 000 €	10 000 €	50 560 €	2 000 €	24 000 €	320 000 €	20 000 €	75 000 €	80 000 €	80 000 €	200 000 €	480 000 €		MONTANT	CID Enveloppe 1.716.771 €		



DEMANDE D'EXONERATION DE LOYERS POUR LES LOCATAIRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES – APPUI A LA REPRISE D'ACTIVITE

Le Président indique que, hors professions médicales et paramédicales, l'ensemble du parc locatif de la Communauté regroupe 11 entreprises pour lesquelles sont perçues des loyers : Camex, C2L, Delassus-Segond, En K2 de Besoin, Fumaisons Provinoises, Hilzinger, Hexagone Village, Holias-Transports, Maisons-Pierre, Modulo, Provincendie.

Sans attendre, ces entreprises ont été informées le 20 mars 2020 par courrier du Président de la Communauté de communes de sa décision de suspendre le paiement des loyers pour une période indéterminée, le temps du confinement sanitaire.

Début juin 2020, un point exhaustif a été réalisé avec chacune d'elle sur les conditions de la reprise de leur activité.

Après analyse des différentes aides perçues et des données d'exploitation qu'elles ont bien voulues transmettre, il a été décidé d'exonérer du paiement des loyers pour une période couvrant les mois de avril à juin 2020, les 6 entreprises suivantes :

- Holias Transports:
- Fumaisons Provinoises
- Camex
- Maisons-Pierre
- Modulo
- En K2 Besoin

L'exonération totale de loyers représente une perte de recettes nette sur l'exercice 2020 de **39 106,20€**.

Pour les autres entreprises, les loyers non perçues pour la période d'avril à juin 2020 seront échelonnés sur les 6 mois restants de 2020 selon un échéancier transmis à chacune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire autorise l'exonération selon les modalités exposées.

QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour épuisé et personne ne souhaitant intervenir, la séance est levée.

Le Président remercie Tony PITA et le conseil municipal de Villiers-Saint-Georges pour leur accueil.

La secrétaire de séance

Claire CRAPART